



Avis d'appel à la concurrence pour un marché de prestations d'assistance technique

Assistance technique à Petra Patrimonia Corsica pour la mise en œuvre du pour la mise en œuvre des activités de communication prévues dans le cadre de la Composante « C » du Projet INTERREG Marittimo COCCODÉ

1. Contexte général

Le projet COCCODÉ – Collaborer, Co-cr  er et Construire Opportunit  s de D  veloppement   conomique vient d’  tre retenu dans le cadre du programme INTERREG Marittimo. Il vise    renforcer la sp  cialisation des entreprises de la zone de coop  ration par l’animation, le d  veloppement de services capables de promouvoir, d’attirer et de g  n  rer des investissements et de nouvelles exp  riences de business dans les fili  res prioritaires    l’  chelle de la zone transfrontali  re. Au terme de ce projet de 24 mois, la comp  titivit   de 10 PME italiennes et fran  aises sera am  lior  e gr  ce    la fourniture de services de conseil et de soutien et au d  veloppement de 5 Business Plans transfrontaliers.

La dur  e du projet est de 24 mois    partir de 01 mars 2020. La cl  ture des activit  s est pr  vue le 28 f  vrier 2022. Le budget total est de 634.500,00    dont 85% de soutien FEDER (530.370,00   ).

Les partenaires sont :

- Camera di Commercio di Massa-Carrara (chef de file)
- Camera di Commercio di Genova
- Confcooperative Sardegna
- Confcooperative Liguria
- Confcooperative Toscana
- CDE Petra Patrimonia
- Petra Patrimonia Corsica

2. Description de la mission

En tant que partenaire, Petra Patrimonia Corsica est responsable de la Composante « Communication » du projet COCCOD  . La mission d’assistance technique consiste en l’appui    la mise en   uvre de cette Composante jusqu’   la cl  ture des activit  s pr  vues pour le 01 mars 2022.

Le budget maximum disponible pour cette composante s’  l  ve    **13.813,00    HT**.

Le prestataire devra notamment aider Petra Patrimonia Corsica    r  aliser les t  ches suivantes :

- 1) **D  finir la strat  gie de communication du projet** (Livrable C.1.1) dans le cadre de l’Activit   C.1    travers la d  finition des objectifs de communication, des groupes cibles, de l’axe de communication, du choix des moyens (supports, ressources), du calendrier des actions, des indicateurs de qualit      respecter. La date-limite pour la remise du livrable est le **09/10/2020**.

- 2) Mettre en œuvre des actions de promotion et information dans le cadre de l'Activité C.2, notamment :
- a) Définir **l'identité visuelle et charte graphique du projet** (Livrable C.2.1) qui doit fonctionner comme un signe distinctif simple et fort et qui jouera le rôle de vecteur de COCCODÉ dans une communication au niveau local, régional, national et européen. Elle est déclinée sur l'ensemble des supports visuels du projet et tous les livrables qui seront créés durant le projet. Elle doit être déclinable pour tous les types de supports : présentation PowerPoint, supports informatiques, posters, affiches, flyers, kakemonos, page type de publication format A4, outils numériques : site web, réseaux sociaux. La date-limite pour la remise du livrable est le **09/10/2020**.
 - b) Animer le **site Internet du projet COCCODÉ** (C.2.1) hébergé au sein du site web du Programme Maritime, en Français et Italien, en collaboration étroite avec chaque partenaire. La date-limite pour la remise du livrable est le **28/02/2022**.
 - c) Créer et animer **2 réseaux sociaux, notamment Facebook et Twitter** (C.2.1). Le prestataire devra formuler des préconisations en matière de communication via les réseaux sociaux du projet en s'appuyant aussi sur la communication de chaque partenaire, publiant également sur leurs réseaux sociaux existants. Les posts sur les réseaux sociaux doivent être publiés en Français et Italien, en collaboration étroite avec chaque partenaire. La date-limite pour la remise du livrable est le **28/02/2022**.
 - d) **Coordonner la publication de 10 communiqués de presse / articles** (C.2.2) en Français et Italien, en collaboration étroite avec les partenaires. La date-limite pour la remise du livrable est le **28/02/2022**.
 - e) Fournir des outils de communication pour la Conférence finale du projet (C.2.3). La date-limite pour la remise du livrable est le **31/01/2022**.
 - f) **Coordonner l'activité de communication**, notamment à travers l'organisation des réunions de coordination sur la communication avec les groupes de travail afférent à la communication des partenaires tous les deux mois en visioconférences.
 - g) **Mettre à disposition des partenaires du projet** un service de vidéoconférence capable d'intégrer de l'interprétariat à distance.

3. Compétences attendues

L'assistance technique doit s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire, mobile, bilingue (Français/Italien) et disponible pendant toute la durée du projet et disposant des compétences suivantes :

- a) Bonne connaissance du programme INTERREG Marittimo et de ses règles administratives et financières
- b) Expériences préalables dans l'implémentation d'activités de communication pour des projets européens, notamment INTERREG Marittimo
- c) La pratique usuelle de l'Italien au sein de l'équipe mobilisée est impérative (participation à des réunions, rédaction de documents en Français/Italien).

4. Modalités de remise des offres et de sélection des propositions

Les prestataires souhaitant faire acte de candidature pour le présent marché d'assistance technique doivent présenter leur offre par courrier électronique avec accusé de réception.

Les propositions devront comprendre l'ensemble des pièces suivantes :

- 1) Un mémoire technique détaillé qui expose les méthodes et l'organisation chronologique et matérielle
- 2) Une description de l'équipe mobilisée, accompagnée des CV des membres de l'équipe
- 3) Un bilan de leur expérience en matière similaire dans le cadre de projets et/ou de fonds européens
- 4) Une offre tarifaire détaillée, en tenant compte notamment du chiffrage des différentes tranches décrites.

Les propositions devront être envoyées avant le **30 Septembre 2020 à 17h30** par courrier électronique avec accusé de réception à l'adresse mail scanavino.fabien@petrapatrimonia-corse.com en indiquant impérativement l'objet de la consultation :

Assistance technique à Petra Patrimonia Corsica pour la mise en œuvre du pour la mise en œuvre des activités de communication prévues dans le cadre de la Composante « C » du Projet INTERREG Marittimo COCCODÉ

Pour toute question relative à la mission, la personne de contact est M. Fabien SCANAVINO – scanavino.fabien@petrapatrimonia-corse.com

5. Examen des offres et notification du marché

L'examen des candidatures sera effectué sur les pièces mentionnées au paragraphe 8 du présent marché.

Une candidature pourra être jugée irrecevable si elle n'est pas accompagnée des pièces mentionnées au paragraphe 8 du présent document ou si elle ne présente pas des garanties techniques, professionnelles et financières suffisantes.

Le jugement des offres sera réalisé par les équipes technique de Petra Patrimonia Corsica. L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- Valeur technique : 80 %
- Prix : 20 %

La **valeur technique** sera jugée sur la base des informations indiquées dans le mémoire technique et des références détaillées aux paragraphes du présent document.

Le critère technique NT sera noté, avant pondération, selon l'échelle de notation suivante :

Niveau	Note /20
Excellent	16 à 20
Acceptable / Satisfaisant	11 à 15
Passable / Peu satisfaisant	6 à 10
Insuffisant / Peu renseigné	1 à 5
Non conforme / Pas	0

La pondération de 50 % est appliquée à ce critère. La note NTp est calculée comme suit :

$$NTp = NT \times 50\%$$

Le **prix de l'offre** sera noté (NP) au regard de la décomposition détaillé et du montant total figurant dans les offres des candidats, selon la formule suivante :

$$NP = \frac{\text{prix le plus bas}}{\text{prix analysé}} \times 20$$

La note NP est inversement proportionnelle au prix proposé par le candidat ; le meilleur prix, prix le plus bas, se verra attribué la note la plus élevée.

La pondération de 50 % est appliquée à ce critère. La note NPp est calculée comme suit : NPp = NP x 50%.

La note globale N du candidat est égale à la somme des notes pondérées obtenues pour chaque critère : **$N = NTp + NPp$, les notes sont données sur 20.**

Les offres seront classées. L'offre du candidat ayant la note globale N la plus élevée sera considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les résultats du présent appel à concurrence seront communiqués par mail, le 16 Septembre au plus tard.

L'échéancier de facturation prévisionnel sera mis en place de manière trimestrielle pour chaque projet, comme suit :

- **Facture 1** : Acompte de 30% à notification de la mission et signature du bon pour accord, sur remise d'une facture.
- **Facture 2** : Acompte de 10% à la fin du mois 6 sur remise d'une facture
- **Facture 3** : Acompte de 10% à la fin du mois 9 sur remise d'une facture
- **Facture 4** : Acompte de 10% à la fin du mois 12 sur remise d'une facture
- **Facture 5** : Acompte de 10% à la fin du mois 15 sur remise d'une facture
- **Facture 6** : Acompte de 10% à la fin du mois 18 sur remise d'une facture
- **Facture 7** : Acompte de 10% à la fin du mois 21 sur remise d'une facture
- **Facture 8** : Acompte de 10% à la fin du mois 24 sur remise d'une facture

Chaque facture doit obligatoirement contenir l'acronyme du projet et la description détaillée des activités exercées et s'accompagne à un rapport d'activité exercée.